

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE VALLOIRE

**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME
(PLU) DE LA COMMUNE DE VALLOIRE ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 MARS 2020**

ENQUÊTE PUBLIQUE N° E200000/38
DU LUNDI 19 OCTOBRE AU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR



Alain VINCENT
Commissaire-enquêteur



1. La commune de Valloire

Valloire est une commune française située dans le département de la Savoie, en région Auvergne-Rhône-Alpes au sein de la Communauté de communes Maurienne-Galibier. Elle est la plus méridionale des communes de Savoie. Ce village d'altitude, constitué de 17 hameaux, est une station touristique alpine de sports d'hiver et d'été. Elle comptait 1083 habitants permanents au recensement de 2017, sa population pouvant dépasser les 20 000 habitants en pleine saison touristique hivernale.

Valloire est située au centre et au sud de la vallée de la Maurienne, non loin de la frontière franco-italienne et en bordure du département des Hautes-Alpes, sur la route des Grandes Alpes qui relie le lac Léman à la Méditerranée, entre le col du Télégraphe et le mythique col du Galibier, qui met Valloire sur le devant de la scène à chaque passage du Tour de France. Valloire (à 1405 d'altitude au pied de l'église) est située sur l'ensemble du bassin versant d'un cours d'eau descendant du sud vers le nord, jusque vers Saint-Michel-de-Maurienne : la Valloirette.

Son sommet le plus élevé se trouve sur l'aiguille méridionale des Aiguilles d'Arves, à 3514 m et son point le plus bas se trouve sur la rivière Arc à 691 m.

Le ski commence à être pratiqué sur la commune dès les années 1930 et le premier « monte-pente » est installé en 1937-1938. Le domaine skiable de Valloire est relié avec celui de Valmeinier, pour former le domaine skiable Galibier-Thabor. Au total, ce sont 150 kilomètres de pistes répartis sur trois massifs (Sétaz, Crey du Quart et Gros Crey), et desservis par 29 remontées mécaniques. Son porte-drapeau est l'enfant du pays Jean-Baptiste Grange, double champion du monde de ski alpin.

2. Présentation de la procédure du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La révision générale du PLU de la commune de Valloire a été engagée par délibération du conseil municipal du 29 décembre 2015, valant élaboration du Pla Local d'Urbanisme (PLU), conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme, dont les objectifs sont les suivants :

- Assurer l'intégration du nouveau cadre législatif issu des lois susvisées, ainsi que le plan de prévention des risques naturels révisé par arrêté préfectoral du 3 septembre 2013 ;
- Maîtriser l'urbanisation dans une logique de gestion économe de l'espace, notamment en privilégiant le centre et les hameaux de Valloire ;
- Garantir l'adéquation entre urbanisation maîtrisée et capacité des équipements publics ;
- Adapter et diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins réels de la population ;
- Assurer la pérennité et le développement de l'activité touristique estivale et hivernale en s'appuyant notamment sur les atouts existants afin de tendre vers un tourisme quatre-saisons ;
- Permettre un développement mesuré et pérenne de l'offre d'hébergement touristique ;
- Maintenir l'activité agricole et pastorale en tant qu'activité économique à part entière sur les espaces à enjeux forts et soutenir sa diversification ainsi que son rôle dans l'identité et la qualité du paysage communal, tout en prenant en compte les autres composantes du développement économique de la commune ;
- Préserver les zones naturelles et les continuités écologiques, prendre en compte le cadre exceptionnel du territoire communal et les enjeux du paysage, tant sur le plan du grand paysage que du village et des hameaux ainsi que la qualité du patrimoine architectural ;

